

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

doit être impitoyablement pourchassé par le thermicien, puisque c'est à la présence de tels phénomènes que l'on doit le rendement global relativement bas des installations thermiques.

CH. COLOMBI.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

(Section de la Société suisse).

Séance du mercredi 23 octobre 1918.

En présence de treize membres, M. G. Autran, président, ouvre la séance à 8 $\frac{3}{4}$ heures.

Il informe tout d'abord l'assemblée, en complément du procès-verbal de la séance du 18 juin 1918, que la délégation nommée à cet effet a eu une entrevue avec le président du Département des Travaux publics au sujet du concours pour la construction d'un collège à St-Jean et que les demandes de la Société ont été accordées dans une certaine mesure. M. C. Martin, architecte et membre du jury pour ce concours, fait remarquer que les diverses personnes appartenant au jury n'ont pas eu l'occasion de se réunir pour discuter le programme qui a été élaboré entièrement par correspondance.

M. Autran attire l'attention des assistants sur le fait que la S. A. des Ateliers Piccard, Pictet et C^{ie}, à la demande de la section, a bien voulu reporter du 31 janvier au 15 février 1919 l'échéance du concours d'idées qu'elle a ouvert pour la construction d'une cité-jardin, à Aire, de façon que les architectes genevois puissent plus facilement participer à la fois à ce concours et à celui du collège de St-Jean.

Depuis la dernière séance, la Société a eu le regret de perdre trois de ses membres : MM. Alfred Bourgeois, Marc Dupont-Buèche, tous deux ingénieurs, et Adrien Peyrot, architecte, aux familles desquels M. Autran présente les condoléances de la Société.

Par suite du renvoi *sine die* de l'Assemblée des délégués et de l'Assemblée générale de la Société suisse, certains tractanda demeurent en suspens, à l'égard desquels le Comité central désire néanmoins que des décisions soient prises, en particulier le projet de règlement sur les ascenseurs. Il propose, à cet effet, que les sections discutent ce projet et votent par correspondance. La section genevoise est d'accord en principe, mais attendra pour le faire d'avoir en main le texte français promis du projet.

La parole est ensuite donnée à M. Francis Reverdin, ingénieur, pour l'introduction du N^o 2 de l'ordre du jour : *Chemins de fer et navigation à Genève ; proposition d'une expertise générale*. Il expose brièvement les diverses phases de la question ferroviaire, les études faites par les C. F. F., l'adjonction de la question de la navigation à celle des chemins de fer, et insiste sur le fait qu'on ne peut prendre successivement des décisions sur diverses parties d'un plan d'ensemble. Une expertise générale s'impose donc. D'autre part, il constate en ce qui concerne la gare de Plainpalais-Lancy à la Praille, à la position de laquelle la commune de Carouge fait des objections, qu'il y aurait une cuvette mal utilisable entre cette gare et la colline de Lancy et que l'extension éventuelle de la commune de Carouge serait bien adressée à ce sujet au Conseil d'Etat.

M. Autran remercie M. Reverdin d'avoir soulevé la question et ouvre la discussion de laquelle il ressort que la section se rallie nettement à l'idée d'une expertise générale ; l'opportunité de celle-ci ne semble guère douteuse car, malgré les décisions de détail déjà prises, la question dans son ensemble est encore en suspens.

Il est finalement décidé d'écrire au Conseil d'Etat pour appuyer l'idée de l'expertise générale.

La séance est levée à 10 $\frac{3}{4}$ heures.

Séance du 20 décembre 1918.

Présidence de M. C. Schüle, vice-président, remplaçant M. G. Autran, malade.

Sont présents : seize membres.

Communications du Comité : En vue de l'élection des juges prud'hommes du groupe VIII, auquel appartiennent les architectes et les ingénieurs, une assemblée préparatoire des patrons a eu lieu et a établi une liste commune dans laquelle figurent trois représentants de la Section, MM. Bourrit, Brémond et Maurette. Ces derniers ont été nommés lors des élections subséquentes et M. Brémond a par la suite été appelé au sein de la Commission d'apprentissage.

En ce qui concerne l'exposition des projets du concours du « Grand Zurich » en février 1919, au Bâtiment Electoral, le Comité a le plaisir d'aviser la Société qu'il a pu s'entendre avec deux personnes qualifiées pour une conférence sur ce concours.

Le Comité central a envoyé une circulaire aux sections pour l'établissement d'un service auxiliaire des chemins de fer en temps de grève en vue du maintien partiel de l'exploitation de ceux-ci. Après discussion, il est décidé de nommer une commission qui s'occupera de la chose.

Rapport de la Commission nommée pour l'étude du projet de prescriptions de la S. I. A. sur les ascenseurs : M. Weibel donne connaissance de ce rapport qui est adopté par la Société et qui sera remis au Comité central.

Rapport de la Commission nommée pour l'étude de la révision du règlement des examens de fin d'apprentissage pour dessinateurs en bâtiment : Il n'est pas prêt et sera lu à une autre séance.

Assurance en cas de chômage : Par suite de la maladie de M. Baudin, qui devait introduire le sujet, celui-ci est également renvoyé à une séance ultérieure.

Communications sur des sujets variés par divers membres de la S. G. I. A. M. C. Martin, architecte, a été chargé par le Service des Travaux de la Ville de Genève de préparer un projet de programme pour le concours au second degré du quai Turrettini et voudrait, à cette occasion, tirer les conclusions définitives du concours d'idées qui a eu lieu. Trois genres de solutions ont été proposés lors de celui-ci ; le jury ne s'est toutefois prononcé d'une façon catégorique pour aucun d'eux, tout en disant qu'au cas d'une nouvelle étude il faudrait se baser sur la solution avec terrasse et tenir compte de l'aménagement, non seulement du quartier, mais encore de celui de l'île. Selon l'opinion toute personnelle de M. Martin, aucune des solutions n'est absolument bonne, ce qui provient de la façon défectueuse dont la question a été posée. A son sens il faudrait rendre toute liberté aux concurrents pour le concours au second degré.

La discussion qui suit est utilisée par un grand nombre d'assistants. La conclusion est qu'il faut renvoyer la chose à une prochaine séance à laquelle seront présentées des propositions écrites sur lesquelles la Société votera. Une commission est nommée pour la rédaction de ces propositions.

La seconde communication prévue ne peut avoir lieu par suite de la maladie de son auteur.

Aux propositions individuelles, M. C. Martin suggère d'écrire au Conseil d'Etat pour attirer son attention sur le fait que l'exposition des projets pour le concours d'un nouveau collège à Saint-Jean a été fermée prématurément, au bout de six jours seulement, au lieu de la quinzaine prévue au pro-

gramme, ce qui est contraire à l'engagement pris dans celui-ci. Le fait que le Bâtiment Electoral, où l'exposition avait lieu, devait être libre pour la manifestation en l'honneur de M. Ador, n'était pas une raison suffisante pour ne pas tenir cet engagement. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 10 h. 55.

Le secrétaire : EDM. EMMANUEL.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Communiqué du Secrétariat.

L'activité du Service de placement est très laborieuse et infructueuse, toutes les fois que les renseignements fournis soit par l'« offre » soit par la « demande » sont insuffisants pour permettre au bureau de faire un premier choix judicieux, parmi les candidatures convenables. On communique les formulaires ici et là et ils sont retournés avec la brève mention qu'il n'y a rien de satisfaisant. Le bureau demeure ensuite dans l'ignorance des raisons qui motivent le rejet des candidatures présentées.

Les affaires du Service de placement étant conduites avec une discrétion absolue, il se croit fondé à souhaiter que les personnes qui offrent des places lui fassent connaître avec précision les conditions qu'elles imposent.

BIBLIOGRAPHIE

Les combustibles suisses et leur utilisation, par P. Rudhardt. — Genève. — *Sonor*, 48, rue du Stand. — fr. 2.50.

La pénurie de charbon qui, pendant toute la période de guerre, a été la cause d'une véritable crise pour notre économie nationale, s'est aggravée encore au cours de ces dernières semaines et la question du combustible, au milieu de l'hiver, préoccupe au plus haut point tant nos pouvoirs publics que les simples particuliers.

Ne pouvant plus rien recevoir du dehors, il a fallu se rabattre sur les combustibles suisses, mais la méconnaissance dans laquelle on est, la plupart du temps, aussi bien de leur valeur que de leur emploi, a rendu injustement sceptiques bien des industriels et des personnes qui seraient cependant désireuses de savoir où s'approvisionner.

Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que nous venons de recevoir un volume — d'actualité s'il en fut — « Les Combustibles suisses et leur Utilisation » dû à la plume particulièrement autorisée de M. P. Rudhardt.

Le Directeur de l'Office de l'Industrie genevoise s'est en effet occupé de ces questions de combustibles depuis plusieurs

années ; il a publié quelques mois avant la guerre, un volume « Mines et Carrières en Suisse » dans lequel il traitait déjà de nos richesses minérales, et les nombreuses études qu'il a fait paraître ces dernières années, tant dans les revues spéciales que dans la presse quotidienne ont permis de juger que cette question du charbon faisait l'objet de ses constantes préoccupations.

L'ouvrage que M. P. Rudhardt publie actuellement renseigne très exactement sur nos gisements de tourbe, de lignite, de houille ou d'antracite, montre l'effort fait depuis la guerre pour intensifier nos exploitations, puis donne enfin d'excellents et judicieux conseils relativement à l'emploi de nos combustibles.

De nombreuses figures et plans complètent une documentation importante et tel qu'il est, ce volume est appelé à rendre à tous de très grands services.

CARNET DES CONCOURS

Ville de Bâle. — Foire suisse d'échantillons.

Le programme de ce concours peut être obtenu contre un dépôt de 10 francs en s'adressant à la Direction de la Foire d'échantillons, à Bâle.

Lausanne. — Association « La Maison ouvrière ».

La Commission technique de cette institution a décidé tout récemment de proposer au Conseil d'administration l'ouverture d'un concours réservé aux architectes lausannois pour l'obtention de projets de maisons à élever sur le terrain du « Pré d'Ouchy ».

Ville de Bienne. — Plan d'extension.

Le Jury de ce concours se réunira pour la première fois à Bienne le 21 courant.

Lausanne. — Union de Banques suisses.

Cet établissement ouvre un concours entre les architectes lausannois ou établis à Lausanne avant l'année 1915, pour l'obtention de projets d'un nouvel hôtel pour ses bureaux.

Le jury, qui aura à apprécier cette épreuve et à distribuer entre cinq ou six projets à primer la somme de 13 000 francs plus une autre somme de 3000 francs destinée à augmenter le montant des primes ou à rémunérer et acheter des projets non primés, est composé de MM. Ed. Fatio, architecte, à Genève, président ; L. Völki, architecte, à Winterthur ; Paul Rosset, architecte, à Lausanne ; H. Gruebler, directeur de l'Union de Banques suisses, à Zurich ; Ch. Masson, directeur de la succursale de Lausanne. Suppléant : M. Michel Polak, architecte, à Montreux.

Terme du Concours : Jeudi 10 avril, à 5 heures.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Zurich	Transformation de quartiers et bâtiment administratif	28 février 1919	Fr. 20 000	Architectes zurichoïses ou domiciliés à Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1916.
Bâle	Types de meubles	1 ^{er} mars 1919	10 000	Sans réserve.
Genève	Cité-jardin	31 janvier 1919	25 000	Architectes suisses domiciliés en Suisse.
Lausanne	Hôpital d'isolement	à l'étude	7000	Architectes suisses domiciliés à Lausanne.
Lausanne	Nouveau cimetière	»	—	—
Lausanne	Maisons ouvrières	»	—	Architectes lausannois.
Lausanne	Hôtel de l'Union de Banques suisses	10 avril 1919	13 000 et 3000 p ^r achat	Architectes lausannois.
Aarau	Hôpital cantonal	31 mars 1919	20 000	Architectes argoviens.
Bâle	Foire d'échantillons	10 avril 1919	25 000	Architectes suisses et étrangers établis en Suisse avant le 1 ^{er} août 1914.
Comité central	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.